



COMITÉ TECHNIQUE DU 8 DÉCEMBRE 2020 COMPTE RENDU

En ouverture du Comité technique, le Directeur aborde un certain nombre de questions diverses posées par le SNES-FSU (enseignement à distance, prime d'équipement informatique...). Ces réponses sont intégrées dans le compte rendu des questions diverses déposées par le SNES/SNEP.

Il donne des précisions sur la mise en place des **Instituts régionaux de formation (IRF)**. Compte tenu des difficultés liées à la crise pandémique et de l'absence de vecteur législatif pour mettre en place les IRF au 1er janvier 2021, le projet est légèrement reporté. Les prochains groupes de travail auront lieu au premier semestre 2021, pour une présentation du texte au Comité technique.

Enfin le Directeur accède à **notre demande de ne pas aborder en information** la question des lignes directrices de gestion (**LDG**) à l'AEFE qui, en application de la loi de transformation de la Fonction publique, **enlèvent dans la Fonction publique aux commissions administratives paritaires (CAP) la quasi totalité de leurs attributions**. Pour la FSU, cette présentation en Comité technique orientait les discussions futures alors qu'aucune concertation préalable n'avait eu lieu et qu'à l'AEFE les CAP n'existent pas : ce sont des commissions consultatives paritaires (CCP). **La FSU attachée au paritarisme entend bien défendre les CCP** qui ne relèvent pas du champ d'application des LDG.

SUIVI DE CT

Réduction des frais de scolarité pour familles nombreuses pour les personnels détachés de l'AEFE.

Cette question est devenue un "serpent de mer" du CT ces dernières années car l'Agence, après avoir longtemps rejeté notre demande (exprimée au CT du 18 juin 2019), l'a acceptée lors du CT du 25 févr 2020. L'Agence a confirmé au CT du 18 juin 2020, sans mettre en œuvre la réduction. La FSU est donc remontée au créneau et a appris que l'Agence avait finalement changé d'avis, sans nous avertir

évidemment. Aujourd'hui, les arguments avancés par l'Agence ne tiennent pas : l'Agence est soumise au contrôle de légalité et ces réductions feraient l'objet d'un refus de paiement. Sur la forme, nous rappelons à l'Agence que la conformité de la mesure a dû être étudiée en amont de l'arbitrage rendu en Comité technique. Sur le fond, nous maintenons notre analyse : cette réduction n'est pas de même nature que l'avantage familial. La FSU se réserve toute possibilité, y compris juridique, de régler cette question dans l'intérêt des personnels.

Recrutement des résidents

Notre question au précédent CT portait sur le **respect des textes par l'administration lors des CCPL**. Nous avons notamment attiré l'attention de la DRH sur le recrutement 2020 au Gabon et au Vietnam, où des "faux résidents" avaient été classés avant des vrais, ce qui est contraire aux textes (décret 2002-22

et Instruction générale sur le recrutement des résidents-IGRR). L'Agence nous avait répondu que tout avait été respecté. A ce CT, l'Agence réitère la réponse en s'appuyant sur les classements en CCPL. Cette réponse ne convient pas plus. La CCPL est souveraine pour classer les candidats, mais elle **se doit de respecter les textes et le Directeur de l'Agence est tenu de les faire respecter**.

ORDRE DU JOUR

Instruction générale du recrutement des résidents (IGRR) 2021

L'Agence présente la nouvelle mouture de l'instruction générale du recrutement des résidents (IGRR), à l'issue d'échanges avec les représentants de personnels en groupe de travail.

La FSU souligne la pertinence de cette remise à niveau annuelle, qui permet d'adapter les points qui ont posé problème lors de la campagne de recrutement précédente.

Sans entrer dans tous les détails, relevons quelques éléments majeurs :

- pour les postes d'enseignants, les candidats devront être des **fonctionnaires issus de corps d'enseignement** ;

- les **viviers ont été clairement définis et hiérarchisés** : vivier 1, les 3 priorités de l'Agence ; vivier 2, les autres vrais résidents ; vivier 3 : les résidents à recrutement différé ;

- les établissements doivent apporter une **information aux candidats** sur les conditions de vie et de rémunération (pendant la période en contrat local).

De plus, ces modifications sont nécessaires pour s'adapter aux éventuels changements imposés par le MENJ.

Néanmoins, nous l'avons dit en suivi de Comité technique et le redisons à cette occasion, il est essentiel que les CCPL appliquent l'IGRR et que l'Agence la fasse respecter.

Vote : Pour à l'unanimité

Plan d'actions égalité femmes/hommes

Le Directeur présente ce plan que l'évolution législative impose de mettre en place au 1er janvier 2021. Il salue la réflexion collective qui fait progresser le dossier mais a aussi permis de repérer les axes d'action.

La responsable de ce plan présente le travail en rappelant l'historique et les conditions dans lesquelles cela a été effectué : groupe de travail interne à la Centrale avec plusieurs réunions d'une dizaine de collègues qui participent au groupe égalité, 2 stagiaires, 16 relais dans le réseau avec les chef-fes d'établissement. Deux groupes de travail avec les organisations syndicales se sont également tenus. L'Agence est également engagée, à l'instar de sa tutelle le MEAE, dans la **labellisation AFNOR** et ce depuis 2017. Le plan sera intégré dans le prochain Contrat d'objectifs et de moyens (COM).

La FSU intervient pour rappeler l'importance de ces questions, que notre Fédération porte de longue date. **Si nous accueillons très favorablement le plan, nous émettrons néanmoins un vote en abstention.** En effet, le calendrier de mise en place a été très contraint, ne nous laissant pas toujours le temps d'approfondir l'ensemble des dossiers parfois très volumineux. Les propositions faites sont louables dans leur intention, mais ne contiennent aucune mesure concrète ni proposition de financement pourtant nécessaires à toute réalisation de ce type. Dans le réseau, limiter les relais à 16 chefs d'établissements ne permet pas à nos collègues ou nos représentants de s'impliquer ou de se prononcer. C'est regrettable, d'autant plus que certains établissements conduisent des plans très intéressants depuis longtemps.

VOTE : 5 abst FSU/ Pour SGEN UNSA

Adresses électroniques professionnelles

La FSU est également revenue sur ce sujet qu'elle soulève depuis plusieurs années ! L'Agence s'était engagée à nous fournir le coût de la mise en place d'une boîte professionnelle de type aefe.fr. Si le coût

n'a pas été donné, l'Agence précise néanmoins que **ce projet reprend dès janvier 2021.** Elle prévoit d'attribuer en 2021 une boîte mail professionnelle sécurisée à tous les agents du réseau référencés dans MAGE. Un déploiement de 40 000 boîtes professionnelles est envisagé.

Charte du télétravail et projet d'arrêté modificatif relatif au télétravail

La secrétaire générale adjointe présente les principales modifications introduites dans la charte et l'arrêté, en rappelant qu'il s'agissait d'adapter le télétravail aux possibilités offertes par le décret, le contexte de crise ayant fait évoluer nos pratiques professionnelles. Le nombre de jours télétravaillables passe de 1 à 3. Dorénavant, outre les jours fixes, des jours flottants peuvent être posés. Le cadre d'exercice du télétravail est maintenant ouvert à d'autres lieux que le domicile. Enfin, la durée d'autorisation du télétravail passe de 1 an à la durée du contrat (3 ans). L'arrêté sera adressé à la tutelle pour signature dès que le Comité technique

aura émis son avis. Cet arrêté inclut les établissements en gestion directe pour les missions éligibles au télétravail : à l'étranger, cela peut concerner certaines tâches des personnels administratifs.

La FSU a une nouvelle fois salué le travail très constructif effectué lors de ce groupe de travail. **Cette charte et cet arrêté ouvrent de nouvelles possibilités aux personnels.** L'AEFE s'est ainsi mise en conformité avec les possibilités offertes par les textes de la Fonction publique. Le Secrétaire du CHSCT (FSU) salue aussi l'introduction d'éléments de **prévention des risques psycho-sociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS).**

Vote : Pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES DU SNES-FSU ET DU SNEP-FSU

M@gistère et adresse professionnelle

L'ensemble des enseignants n'a pas d'accès à M@gistère et n'est même pas tenu au courant de l'offre de formation, mise en ligne par l'AEFE. En effet, les personnels n'ont accès qu'au matériel disponible pour les formations pour lesquelles ils sont inscrits. Cette situation est incompréhensible et prive les personnels d'un accès à des ressources numériques d'autant plus utiles dans le contexte sanitaire et de la réforme des lycées. Ne serait-il pas alors pertinent de mettre en place une information régulière des collègues sur cette offre ? L'accès à M@gistère, les informations d'ordre pédagogique, comme toute autre information émanant de l'AEFE, seraient facilitées par une adresse professionnelle de l'Agence qui reste encore à créer. Quels sont les progrès sur la création d'une adresse professionnelle depuis le Comité technique de février 2019 ?

L'AEFE indique que la plateforme de formation en ligne m@gistère proposée par le Ministère aux établissements de l'AEFE et de la MLF est indépendante des plateformes nationales et académiques. Elle permet aux formateurs de l'AEFE de proposer des activités en ligne, en lien avec les formations inscrites dans les plans de formation des personnels (PFP) de chaque zone. L'accès à cette plateforme se fait par des comptes utilisateurs créés en fonction des besoins par des formateurs-

gestionnaires m@gistère dans chaque zone. **L'accès aux activités en ligne est directement lié à l'inscription à une offre du plan de formation.** Actuellement, l'AEFE ne propose pas de parcours en autoformation, mais privilégie des parcours animés par des formateurs de l'Agence.

Cette année, pour la première fois, sera expérimentée la mise à disposition d'un **parcours DGESCO en autoformation, qui porte sur la préparation et l'évaluation du grand oral.** Une information sur cette offre, qui n'apparaît pas au PFP des zones, a été diffusée auprès des chefs d'établissement.

A moyen terme (2021 ?), la possibilité d'accès direct aux plateformes m@gistère nationale et académiques passe par la mise en place d'une solution de **contrôle automatisé des identités numériques.** Le département des systèmes d'information de l'Agence mène actuellement en ce sens des tests d'accès sécurisés à MAGE. La généralisation des adresses électroniques en aefe.fr constituera une étape ultérieure de ce processus.

Le SNES-FSU reconnaît les progrès réalisés dans l'offre de formation numérique, mais déplore que **le choix d'autoformation des personnels pâtisse de la limitation de l'accès à m@gistère.** C'est d'autant plus pénalisant pour des personnels à l'étranger, éloignés et parfois isolés, a fortiori dans le contexte qui les sollicite intensément (réforme du bac, nouveaux programmes, modalités d'enseignement à distance ou hybride). A nos yeux, le libre-choix dans l'exercice du droit à la formation est un enjeu.

Prime d'équipement informatique

Le MENJ met actuellement en place les projets de décret et d'arrêté créant une prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants et aux psychologues de l'éducation nationale. Pouvons-nous connaître le calendrier et la méthode qui sera mise en place par l'Agence pour l'application de ce texte dans le réseau ?

L'Agence répond qu'elle étudiera le coût budgétaire de cette mesure pour s'assurer de sa faisabilité.

Pour le SNES-FSU, la **forte sollicitation matérielle des personnels** durant l'enseignement à distance justifie la mise en place rapide d'une prime d'équipement informatique. L'enquête menée par l'AEFE sur l'enseignement à distance montre que **40% des collègues ont travaillé avec leur téléphone portable !** Le SNES-FSU en profite pour rappeler qu'à l'AEFE les professeurs **documentalistes, les CPE ainsi que les Psy-EN** ne perçoivent toujours pas les indemnités qui leur sont dues. Le SNES demande des nouvelles du groupe de travail qui doit traiter de ce sujet. L'Agence répond qu'elle reviendra rapidement vers nous.

Examens

Où en sommes-nous de l'adaptation des programmes et de l'aménagement des examens devenus indispensables encore plus à l'étranger dans le contexte de la pandémie ? Certes, ces deux points ne relèvent pas directement de l'AEFE, mais elle a la responsabilité de faire prendre en compte la situation très spécifique des établissements français à l'étranger.

Pour la FSU, il est **capital que le MEN prenne en compte la spécificité de l'enseignement français à l'étranger**. Il en va de l'identité de l'AEFE, de son rôle de pilotage et de la mission de service public d'éducation qu'elle remplit de fait. Dans la crise sanitaire, la DEOF parvient à faire entendre la voix de l'Agence, et nous appuyons son travail d'explication et d'alerte, auprès de la DGESCO et de la Mission de pilotage des examens (voir le compte-rendu du groupe de travail examens du 26 novembre).

Dans cette veine, **le SNES-FSU demande le report des E3C1 de 1ère à Pékin et en zone**

Amlasud, qui seront passées en terminale. Le programme de 1ère a été fait à distance, les établissements fonctionnent encore en distanciel ou hybride, et imposent aux élèves une révision du programme de 1ère en terminale fait fi de cette situation. C'est la raison pour laquelle les parents comme les personnels, par voie de pétition et de lettres à la direction de l'Agence, ont demandé l'annulation définitive des E3C1. Les mêmes raisons ont permis à la DEOF d'argumenter, l'été dernier, pour la prise en compte du contrôle continu pour le baccalauréat 2020 de la zone sud, et au MEN de l'acter par arrêté en septembre. Le SNES-FSU attend donc de l'Agence qu'elle alerte le MEN sur cette question, afin d'obtenir une dérogation sur le report des E3C 1. La directrice de la DEOF répond que les problématiques à l'étranger sont les mêmes que pour les établissements en France. Elle encouragera une réflexion dans les établissements sur le choix des sujets d'E3C1 pour que les élèves ne soient pas pénalisés. Cela ne répond pas ni à la demande des parents, ni à celle des enseignants, et ni à la crainte que nos élèves soient lésés par ce surcroît de travail.

Enquête sur l'enseignement à distance

La Direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) a mené une **vaste enquête sur l'enseignement à distance dans les**

établissements français à l'étranger, auprès des enseignant-e-s, des élèves et des familles. Un groupe de travail s'est tenu le 3 décembre. Voir cet article qui en livre les principaux enseignements.

Formation continue

La formation continue telle que décidée pour le premier trimestre 2020-21 entre temps synchrone et asynchrone pose un réel problème de fonctionnement aux enseignants de surcroît dans un contexte d'alourdissement de la charge de travail lié à la pandémie et à la réforme du lycée : leur formation a lieu pour moitié sur leur temps de travail et pour moitié (travaux personnels) sur leur temps de préparation de cours, de correction ou leur temps libre. La FSU demande l'assurance de la part de l'AEFE que cette organisation de la formation continue ne perdure pas au-delà du premier trimestre 2020-21. Dans la perspective où la situation sanitaire imposerait de poursuivre la formation continue à distance, la FSU exige l'octroi de décharges de cours pour les temps de formation asynchrone.

Pour les formations du 2e et 3e trimestre 2020-21, l'Agence renvoie au comité de pilotage de la mutualisation de chaque zone, pour décider des

modalités pratiques au regard des contraintes sanitaires, sécuritaires et budgétaires : **tout distanciel, hybride, tout présentiel ou report à l'année 2021-2022.** Le SNES-FSU regrette que l'Agence abdique son pilotage et réitère la demande qu'elle fournisse des instructions précises aux chefs d'établissement et comités de pilotage.

Le fait est que nous n'avons pas de réponse à la question sur la décharge pendant la période asynchrone !!! La formation est un droit, qui doit s'exercer dans des conditions qui ne soient pas contre-productives. En effectuant la moitié du temps de formation, voire davantage, sur le temps général de travail des collègues, ces derniers n'ont tout simplement pas le temps d'accomplir les tâches de formation en plus de leurs cours, de leur charge de préparation de cours, d'activités asynchrones, de visios, de correction.

C'est la raison pour laquelle dans plusieurs établissements, de l'Espagne à Tokyo, de Singapour à la Tunisie, **d'assez nombreux collègues se sont désinscrits** et parfois ont écrit à la DEOF pour le faire savoir. Le SNES-FSU réaffirme **son attachement au principe d'un droit à la formation continue sur le temps de travail.**

Lycée français de Lomé (Togo)

Malgré la note sur les vacances de Noël, au lycée français de Lomé, il n'est pas prévu que le Conseil d'établissement examine la possibilité de faire porter la période de quarantaine sur une période en distanciel ou sur l'allongement des vacances en modifiant le calendrier scolaire. La période de quarantaine est pourtant limitée au temps d'obtenir le résultat du test COVID à la descente de l'avion (de 24 à 48 heures). Les enseignants proposent la mise en place de 2 jours en distanciel à la rentrée pour permettre à tous d'attendre les résultats des tests et de fréquenter l'établissement sans prise de risque. Le chef d'établissement, invoquant un refus du COCAC de modifier la rentrée en se basant sur les textes de l'AEFE, intime aux personnels l'ordre d'être devant élèves le lundi 4 janvier 2021, les menaçant de retenue sur salaires. Or la plupart des personnels comme des élèves n'auront pas encore reçu le résultat de leur test COVID. Le chef

d'établissement prend par là même la responsabilité, au nom de l'AEFE, d'imposer à des usagers potentiellement contaminés de fréquenter l'établissement, prenant le risque de faire du lycée français de Lomé un cluster. Nous sommes intervenus auprès du DRH afin de faire respecter l'esprit comme la lettre de sa note. Qu'en est-il ?

L'intervention conjuguée de la section locale du SNES à Lomé et du secteur hors de France ont permis qu'un Conseil d'établissement se tienne et se saisisse de la question. Il a voté que la journée de la rentrée de janvier se fera en enseignement à distance. **Cette décision ne résout toutefois que partiellement le problème, c'est pourquoi nous réintervenons en séance.** En effet, le résultat des tests COVID à l'entrée dans le pays peut prendre 48 h. En fixant une période d'enseignement à distance de 24 h et non 48 h, l'établissement prend le risque de laisser des personnels et des élèves fréquenter l'établissement le lendemain de la rentrée alors qu'ils ignoreront les résultats de leurs tests. C'est prendre là le risque de faire du lycée français de Lomé un cluster.

Lycée français de Brasilia (Brésil)

Depuis plusieurs mois, les personnels du lycée français de Brasilia alertent leur hiérarchie. Faisant suite à une dizaine d'assemblées générales au mois de juin, ils ont adressé un courrier au COCAC, à l'Ambassadrice et au directeur de l'AEFE. Dès la rentrée, le SNES-FSU est intervenu à nouveau sur l'organisation chaotique de la rentrée (par exemple, trois versions en quinze jours fin juillet-début août, de multiples erreurs, et ce, pour la 2ème année consécutive). Si maintenant les instances sont enfin tenues, les problèmes généraux demeurent : défauts récurrents d'organisation générale surchargeant le travail de toutes les équipes ; défauts de communication... Tout ceci malgré l'intervention du responsable de secteur géographique, du DRH et de l'IA IPR référente de la zone. Le dernier dysfonctionnement en date impacte

directement les élèves. 5 élèves de Première ont réalisé tout le 1er trimestre dans une spécialité (LLCE-Portugais) qui n'a pas été ouverte pour l'établissement, alors qu'elle a été présentée comme validée en Conseil d'établissement en juin 2020 et dans l'offre aux parents. L'inscription de ces élèves a été formalisée à la rentrée et 4 h d'enseignement ont été attribuées à un professeur en contrat local.

Les conséquences sont donc très lourdes tant pour ces 5 élèves qui doivent d'urgence trouver une nouvelle spécialité non choisie et sur laquelle il leur manquera un trimestre de cours et d'évaluation continue, mais aussi pour ce professeur qui va perdre 4 h de service et de salaire pour les deux prochains trimestres. Quand l'Agence fera-t-elle le nécessaire pour que les personnels et les élèves ne pâtissent pas de ces manquements et que l'établissement fonctionne enfin normalement.

L'AEFE se contente de réaffirmer qu'elle suit de près la situation. Elle est en contacts étroits et réguliers avec l'équipe de direction de l'établissement. Une réunion s'est tenue récemment (23/11) en présence du COCAC et des acteurs compétents au sein de l'AEFE (DEOF, secteurs..). Elle réduit un grave problème de gouvernance à un défaut de communication interne. Elle tend à banaliser une **situation critique qui pénalise toute la communauté éducative**. Ainsi, à nos yeux, la spécialité-fantôme que le chef d'établissement a annoncée aux familles et aux enseignants sans l'avoir jamais demandée selon la procédure relève de la faute. L'erreur est humaine, mais pas l'accumulation d'erreurs par un chef d'établissement qui, en plus, ne les assume pas. Enfin, nous tenons à rectifier une contre-vérité concernant le "choix" de nouvelles spécialités par les élèves orphelins de la spé LLCE portugais : la réponse de l'Agence indique que "ces solutions ont été partagées et validées

avec les organisations syndicales au plan local." C'est totalement faux, le chef d'établissement a simplement fait état de la situation en conseil pédagogique.

Une autre question de fond est l'**ouverture de spécialités linguistiques** à la hauteur de l'ambition affichée par l'AEFE en matière de politique des langues. La **spé portugais** existe en France, certes à titre expérimental dans 4 académies. Le SNES-FSU demande que cette expérimentation soit étendue à l'AEFE, car elle répondra à une attente réelle des élèves lusophones. Plus largement, l'Agence, qui n'a que trop tardé à se saisir de cette question, doit **élargir le panel de l'offre de formation et donner une place réelle aux langues nationales** dans le cadre du nouveau bac. Le SNES-FSU demande depuis plus d'un an un groupe de travail sur le problème de l'enseignement des langues à l'étranger dans le réseau AEFE.

Lycée français de Santiago du Chili

Bien que cet établissement ait reçu une aide substantielle de l'Etat de 407 000 € et une diminution de la PRR (participation à la rémunération des résidents) de 131 371 €, le lycée français de Santiago licencie pas moins de 40 personnes ! Quelle réponse apporte l'AEFE au courrier adressé au Directeur par la section FSU locale du 30 octobre 2020? Plus largement, comment l'Agence compte-t-elle sécuriser les emplois dans les établissements ayant obtenu une aide de l'Etat français ?

L'AEFE invoque la situation financière alarmante du lycée de Santiago, aggravée par la crise sanitaire et

économique. Le recul des effectifs entraîne le licenciement de 7 enseignants. L'établissement se lance dans un plan de retour à l'équilibre financier, qui passe par l'externalisation des services de nettoyage donc le licenciement de 33 agents. Des dispositions d'accompagnement ont été mises en œuvre : paiement d'indemnités, continuité de la prise en charge des bourses d'étude pour les enfants des personnels concernés jusqu'à la fin de la scolarité secondaire, accompagnement personnalisé de retour à l'emploi.

Le SNES-FSU réitère la protestation qu'il a élevée au Conseil d'Administration de l'AEFE du 24 novembre. **L'aide financière de l'Etat aux établissements doit être soumise à une condition de non licenciement des personnels, et non pas accordée à l'aveugle.**

Lycée français de Doha (Qatar)

Nous rappelons que plusieurs personnels résidents n'ont pas pu partir en vacances cet été du fait des difficultés pour rentrer au Qatar faute de documents administratifs adéquats. Il est nécessaire d'être détenteur d'un passeport de service ET d'une carte administrative (document local qui implique d'être sponsorisé par l'Ambassade). Les personnels demandent l'uniformisation des titres de séjour et des passeports des résidents AEFÉ du lycée Bonaparte de Doha (Qatar). Malgré tout le soutien du chef d'établissement et l'affirmation par l'Ambassadeur qu'il était favorable à l'harmonisation des statuts des résidents AEFÉ, la situation n'a pas évolué alors que

les congés de Noël approchent à grands pas et que des personnels sont moralement et physiquement exténués. Compte tenu de cette urgence, une intervention du Directeur de l'AEFE auprès de l'Ambassadeur et du MEAE devrait être à même d'accélérer la délivrance de ces documents administratifs.

L'Agence répond que l'établissement a fourni à l'Ambassade les éléments nécessaires à l'obtention, pour tous les personnels détachés, de passeports de service et d'un sponsoring de l'Ambassade pour la délivrance du visa. Une réunion doit se tenir prochainement entre la direction de l'établissement et l'Ambassade.

Cette réponse n'apporte rien de neuf ! La procédure n'avance pas. En revanche, la date des congés scolaires approche !

Lycée franco-allemand de Hambourg (Allemagne)

Où en est la rédaction de la convention réglant le fonctionnement du Lycée franco-allemand de Hambourg ? Les représentants des personnels souhaitent être informés et associés à sa finalisation.

L'AEFE annonce qu'un **comité de pilotage du LFA va être bientôt planifié** pour effectuer un bilan d'étape de cette première rentrée où les deux directions restent très présentes et à l'écoute de tous les personnels. À la demande de participation des représentants du personnel de Hambourg à la rédaction de la convention, l'AEFE répond qu'elle va étudier la question de la composition de ce comité de pilotage.

Lycée français de Valence (Espagne)

Lycée français de Valence. Le chef d'établissement s'affranchit des règles et sort des cadres de l'Agence. Une logique d'intimidation et de pression semble présider à sa relation avec les personnels. Des entretiens professionnels sont menés à l'occasion de son avis pour le renouvellement de détachement, hors de toute procédure et semble-t-il en allant à l'encontre des préconisations données par le DRH de l'AEFE. D'autres dérives sont à déplorer comme lorsqu'un personnel de direction pénètre sans raison dans les salles de classes durant des cours. L'esprit même de ce qu'est un établissement AEFE a fortiori en gestion directe n'est pas respecté

lorsqu'il est affirmé que les résidents sont des personnels "missionnés" d'un "établissement privé" dont on peut exiger une disponibilité 24h/24h, au mépris du droit à la déconnexion. Le manque d'empathie suite aux deux décès de personnels de l'établissement dont un n'est toujours pas annoncé officiellement sur le site alors que c'était une demande des personnels alourdit encore l'ambiance de travail qui est devenue délétère. Sur toutes ces situations, les syndicats de la FSU ont alerté à plusieurs reprises les services de l'AEFE, sans résultat à ce jour. Que compte faire l'Agence pour ramener la sérénité et le respect de ses textes comme de ses valeurs dans l'établissement ?

L'Agence répond qu'elle "accompagne" le proviseur dans sa découverte de l'AEFE, qui nécessite un "temps d'acculturation". Le SNES-FSU ne saurait se satisfaire de cette réponse qui **minore la gravité de la situation et des tensions**. Le "temps d'acculturation" est ici bien trop long ! Notre question n'était sans doute pas suffisamment explicite, aussi sommes-nous longuement revenus en séance, en reprenant **point par point un certain nombre de problèmes de l'établissement**. L'Agence ne peut laisser dire par celui qui la représente sur place que le lycée français de Valence est un lycée privé où les enseignants sont missionnés donc disponibles 7 jours sur 7 de fait, sans droit à la déconnexion, devant lire les mails de la direction le dimanche et même pendant les cours ! L'Agence ne peut laisser mener, hors de tout cadre réglementaire, des entretiens lors des renouvellements de détachement, en dépit de l'intervention de sa hiérarchie. L'Agence ne peut cautionner qu'un personnel de direction pénètre dans la salle durant un cours pour interroger l'enseignant sur ses pratiques. L'Agence ne peut avaliser des comptes rendus qui ne correspondent pas à ce qui a été dit en instance (conseil pédagogique) ; des ordres impossibles à réaliser, des injonctions contradictoires ; des remarques discriminatoires sur l'âge des personnels

les plus âgés explicitement présentés comme un handicap financier pour le lycée. **Au-delà du respect des textes et des personnes, il en va des valeurs mêmes de l'AEFE, voire d'un minimum de sens humain et d'empathie** y compris dans les moments tragiques vécus depuis cette rentrée . **L'exaspération des personnels est incandescente**, comme en a témoigné la grève du 1er décembre suivie par 95% des enseignants du secondaire et la motion de 4 pages qu'ils ont adressée au service culturel de l'Ambassade (SCAC) et à la direction de l'AEFE. Nous avons cité cet extrait où "les personnels grévistes demandent à l'AEFE et au SCAC un recadrage afin de remettre l'élève au cœur de nos préoccupations et d'en finir avec le mal-être et la souffrance de beaucoup d'entre nous."

Le SNES a clairement indiqué que, si l'Agence persistait dans son inaction, les représentants des personnels de la FSU déposeraient lors du prochain CHSCT une délibération afin de diligenter une visite CHSCT à Valence.

Le Directeur, après un silence éloquent, indique que l'Agence étudiera la situation de manière précise et complète et apportera un réponse lors du CHSCT du 15 décembre.

Convention UNSS-AEFE

La convention de 3 années est arrivée à expiration le 6 juin 2020. L'Agence et l'UNSS vont-ils relancer leur convention ?

Les organisations syndicales y seront-elles associées ?

L'Agence indique que l'écriture de la nouvelle convention est en cours et doit aboutir à une signature début 2021. Les travaux, habituels entre l'AEFE et un partenaire institutionnel ou privé, n'intègrent pas les partenaires sociaux. En revanche,

la convention finale pourra être portée à la connaissance des organisations représentatives des personnels.

Le SNEP-FSU rappelle qu'il est administrateur de l'UNSS. Suite aux échanges qu'il a eu avec la Directrice UNSS, on peut être inquiet pour l'avenir de la convention AEFE-UNSS tant les points de blocages semblent importants. Aussi, la FSU souhaite que le Directeur puisse personnellement intervenir dans ce dossier pour débloquer la situation. Le Directeur adjoint précise que c'est un dossier important qu'il suit avec la DEOF.

Sport scolaire

Question SNES/SNEP : Dans la note Aefe n°2198 du 12 novembre 2020, il est stipulé au point 7 qu'un "comité de pilotage mondial est constitué au sein de l'Agence". Ce Comité veille à la mise en place des COPIL des ligues et des CSS, au suivi des ligues (tarifs, cotisations, partenariat), aux intérêts communs des ligues au niveau mondial auprès du mouvement olympique, à faciliter et à promouvoir les programmes des rencontres organisées, à recenser les élèves

"jeunes organisateurs" et à enregistrer leur niveau de qualification" etc. Ce Comité "étudie aussi les dossiers de demandes de subventions et propose le financement des différents projets de ligues".

A quelle fréquence s'est réuni ce Comité depuis l'implantation des ligues AEFE-UNSS et pourrait-on être destinataires de ses conclusions ?

Par ailleurs, à titre consultatif, et comme cela est rendu possible par la note, le SNEP FSU pourrait-il être invité systématiquement lors des réunions de ce Comité ?

Le Comité de pilotage mondial n'a pas encore été installé en raison notamment de la crise de la Covid-19 qui n'a pas permis de finaliser l'installation des Commissions sport scolaire dans toutes les zones.

L'AEFE espère pouvoir installer en 2021 le Comité de pilotage mondial. Suivant l'ordre du jour, et conformément aux dispositions de la note de cadrage, il sera envisagé d'inviter des intervenants extérieurs pour éclairer les travaux à titre consultatif.

La FSU informe l'Agence qu'elle a lancé deux enquêtes au niveau du réseau afin de faire un bilan du fonctionnement des ligues : une enquête à destination des membres des commissions sport scolaire, et une enquête adressée à 700 collègues d'EPS. Une fois les remontées effectuées, un travail d'analyse sera réalisé et les résultats seront bien évidemment communiqués à la DEOF, à la responsable du sport scolaire et à l'IA-IPR d'EPS.



Patrick SOLDAT,
Secrétaire national chargé des questions
hors de France et des COM,
Annie DELPORTE, Anthony DELTOUR, Sébastien ILLIANO,
Hamid LAAROSSI, Jérôme NASSOY, Laurent PICARD,
Sébastien VILLE.
